

**Conseil scolaire de district catholique  
de l'Est ontarien**

**LIGNE DE CONDUITE**

SECTION : 600 - Transport

N° 603

OBJET : Gestion du transport scolaire

Adoptée le : 26 janvier 2010

Révisée le :

Page 1 de 1

1. *Contexte*

En 2006-2007, le ministère de l'Éducation a entrepris la mise en oeuvre des réformes du transport des élèves, l'objectif étant de renforcer la capacité des conseils d'offrir un service de transport sécuritaire, efficace et efficient.

En lien avec cet objectif, le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* approuvait, en collaboration avec le *Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario*, la formation du *Consortium de transport scolaire de l'Est*, le « *Consortium* », responsable d'offrir les services de transport aux élèves des écoles de langue française des comtés de Prescott, Russell, Stormont, Dundas et Glengarry.

2. *Objet*

Afin de permettre au Consortium d'administrer le transport de façon juste et équitable et d'assurer la transparence dans la prise de décisions, le *Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien* accepte, en tant que membre à part entière du Consortium, d'adhérer aux règlements du Consortium.

Ces règlements, approuvés par le Conseil d'administration du Consortium, sont les mêmes pour les deux conseils membres.

Règlement administratif : inexistant